

# Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française  
Département de l'Isère  
Canton de BIEVRE  
Arrondissement de VIENNE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022

**Nombre de membres :**  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

Le **Judi 5 Mai 2022 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le 29/04/2022 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

### Étaient présents :

BECK Maurice, BOUVIER Régis, CAREZ Virginie, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, GARREL Virginie, HERICHER Aude, LE DIVOUZET Magali, LEFEVRE Stéphanie, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PAROT Aline, PILLOIX Patrick, PRIMAT Ludovic, SCIET Sylvie, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient excusés :

BERLIOZ Stéphane, BRUT Annie-Pierre, PIOLLAT Isabelle.

M. Christian OGIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance à 20 h 05

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 Mars 2022 et désignation du secrétaire de séance

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Christian OGIER est désigné secrétaire de séance.

### Présentation du travail administratif fait sur les cimetières de Arzay, Nantoin et Semons par Kevin

Kevin, stagiaire, présente au conseil municipal le travail qu'il a effectué sur les cimetières d'Arzay, de Nantoin et de Semons.

Ce travail avait déjà été réalisé sur le cimetière de Commelle.

Toutes les informations ont été réunies sur un tableur propre à chaque cimetière. Ce tableur comprend le plan des concessions, un fichier associant la photo de la concession et sa durée, et un autre fichier listant les inhumations existantes dans chaque concession.

### Délibération 16 - Reprise de 6 concessions au cimetière de Nantoin

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'abandon de 6 concessions cimetière dans le cimetière communal de Nantoin.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

REPRISE TOMBES	
Emplacement	NOMS
<b>4</b> (67 plan actualisé)	<b>CHAVANCY</b> CHAVANCY Victor – 28 07 1880 QUILLON épouse CHAVANCY Marguerite 13 10 1883
<b>33</b> (9)	<b>LAURENCIN</b> CHORIER Marie 1854 – 1893 LAURENCIN Maria 1893 4m LAURENCIN Jean-Pierre 1853- 1915

<b>44</b> (77)	<b>PAILLOUD / GENIN</b> PAILLOUD Rose Marie 06 07 1945 – 90 ans
<b>80</b> (61)	<b>FILLON Marie</b> FILLON Marie 13 01 1951 – 74 ans
<b>83</b> (55)	<b>CHAMBARD Jeanne</b> BOUVIER Claudine 12 01 1941 – 67 ans BOUVIER Claudius 13 04 1945 – 60 ans
<b>88</b> (51)	<b>LEBREUX Louis</b> LEBREUX Louis 13 06 1954 – 63 ans PLANTIER ép VINCENDON Marie 12 02 1859 – 08 03 1950 LEBREUX Alphonsine 09 10 1914 – 21 ans

Lesdites concessions ont plus de trente ans d'existence, et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-18 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Dit que les concessions figurant dans le tableau ci-dessus sont réputées en état d'abandon dans le cimetière communal de NANTOIN.
- AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

L'existence et la localisation de l'ossuaire dans le cimetière de Nantoin est à vérifier.

### Point financier

Monsieur OGIER, Adjoint aux Finances, détaille les grandes lignes d'exécution du budget, après 4 mois d'exercice.

La mutualisation des frais de maintenance des extincteurs est à prévoir.

La Trésorerie a demandé que les dépenses relatives aux illuminations soient passées en fonctionnement au compte « Fêtes et cérémonies ».

### Point situation du foot sur Semons et ampleur des travaux à lancer

La commande avait été passée en octobre pour la rénovation du stade de Semons. Ce dossier a été laissé en suspens dans l'attente de connaître l'avenir du club de foot. Celui-ci, le BOSS, est dissous, il va fusionner avec celui de Faramans. Le nouveau club s'appellera CSBF, et comptera 200 licenciés.

Pour que des équipes puissent évoluer sur le terrain de Semons, il est nécessaire de le rénover, et de le mettre aux normes (pelouse, mains courantes, sécurisation, vestiaires ..)

Subventions déduites, il resterait 18 580 € à la charge de la commune.

La discussion qui suit porte sur les frais occasionnés par l'entretien des 3 terrains de foot existants sur la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Le nouveau club de foot créé aura à disposition 3 terrains : celui de Faramans, celui d'Ornacieux Balbins et celui de Semons.

Il est envisagé de demander à la commune de Faramans de participer financièrement à l'entretien du terrain de Semons.

Il est décidé que ce point serait débattu en cours d'année, lors d'une autre séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'engagement des travaux de rénovation du stade de Semons.

Le conseil décide, par 16 voix pour et 4 abstentions, d'engager ces travaux.



- Un projet de « police mutualisée » est envisagé avec la commune de La Côte-Saint-André. Des pourparlers sont en cours. Les missions de cette police seront à définir.
- Ecoles : M. FANCHON recevra les agents des écoles. Une revalorisation du salaire des contractuels est à prévoir.
- M. TOURNIER-FILLON informe le conseil que la Route Départementale 51 sera fermée du 7 au 10 juin, la nuit de 20 h à 6 h, pour permettre la reprise des enrobés au niveau du rond-point.
- Prochaine réunion du conseil : Mardi 14 Juin 2022 à 20 h à Semons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.